



IUT LYON 1

Conseil de l'Institut

<p>OBJET</p>	<p>Depuis sa création en 1967, l'IUT Lyon 1 a su construire un dispositif de formation cohérent, réactif et adapté aux besoins d'emplois des différents secteurs économiques. Les liens étroits tissés avec les entreprises et les milieux professionnels ont permis de développer 12 spécialités de DUT et de créer plus de 46 parcours de Licences professionnelles, implantées sur trois sites, Bourg-en-Bresse, Villeurbanne Doua et Villeurbanne Gratte-Ciel. Ils nous permettent d'aborder sereinement une nouvelle page de l'histoire des IUT avec la création du Bachelor Universitaire de Technologie.</p> <p>L'IUT Lyon 1, en quelques chiffres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 départements - 46 licences professionnelles - 150 personnels administratifs et techniques - 150 enseignants - 200 enseignants chercheurs - 800 vacataires professionnels - 5 200 étudiants - 76 000 diplômés depuis 1967 <p>Formation technique supérieure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Génie Biologique - Chimie - Génie Chimique Génie des Procédés - Génie Civil – Construction durable - Gestion des Entreprises et des Administrations - Informatique - Génie Electrique et Informatique Industrielle - Génie Industriel et Maintenance - Génie Mécanique et Productique - Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques - Techniques de Commercialisation - Techniques de Commercialisation orientation Systèmes Industriels <p>Recherche et transfert de technologie (accords de coopération avec des entreprises régionales ou nationales et avec les pays étrangers)</p>
<p>MISSION</p>	<p>L'Institut Universitaire de Technologie Lyon 1 est dirigé par un Directeur et est administré par le Conseil de l'IUT (40 membres) où siège des élus enseignants, étudiants, personnels techniques et administratifs ainsi que des représentants des collectivités territoriales et des organisations professionnelles, et aussi des organisations salariées et patronales.</p> <p>Ce conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donne son avis sur les programmes de formation : il s'assure de l'application des programmes fixés réglementairement, définit et propose les programmes des formations qui sont propres à l'IUT Lyon 1, - Donne son avis sur la création de formations (BUT, DUT, LP, DU, etc.) après en avoir étudié les débouchés, - Donne son avis sur les orientations et les programmes de recherche proposés par la Commission Recherche et Transfert de technologie, - Donne son avis sur les conventions et les contrats conclus entre l'Institut et

	<p>d'autres unités de formation ou d'organismes extérieurs, dans le respect des conditions de la délégation du Président de l'Université, et il est habilité à en contrôler l'exécution,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donne son avis sur la création, ou la suppression de départements de l'IUT Lyon 1, ainsi que sur le regroupement de départements. - Vote le budget de l'Institut et approuve son exécution, - Élit le Directeur de l'Institut à la majorité absolue des membres qui le composent, - Donne son avis sur la nomination des Directeurs adjoints responsables de site, des Chefs de département et des Responsables des services, - Élabore le règlement intérieur de l'Institut et peut le modifier à la majorité absolue de ses membres, - Définit la politique générale de l'IUT, - Est consulté sur les recrutements et il soumet au Conseil d'Administration de l'université la répartition des emplois de l'Institut, - Favorise le développement des activités culturelles, sportives et sociales où peuvent s'associer les étudiants et les personnels de l'Institut, - Étudie et définit les rapports entre l'IUT, l'Université et le monde professionnel dans une vue prospective. <p>Le Directeur assure la gestion administrative et financière de l'IUT.</p>
<p style="text-align: center;">COMPOSITION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 15 représentants du personnel enseignant - 5 représentants des personnels Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé (BIATSS) - 15 personnalités extérieures à l'Institut dont : <ul style="list-style-type: none"> • 5 représentants des organisations syndicales de salariés, • 5 représentants des organisations syndicales d'employeurs, • 1 représentant du Conseil Régional de la Région Rhône-Alpes, • 1 représentant du Conseil Général du Rhône, • 1 représentant du Conseil Général de l'Ain, • 1 représentant de la mairie de Villeurbanne, • 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon. - 5 représentants des étudiants
<p>DUREE DU MANDAT</p>	<p>4 ans</p>
<p>FREQUENCE DES REUNION</p>	<p>4 à 5 par an</p>

Votre contact :

Bruno VERNEY
MEDEF Lyon-Rhône
60, avenue Jean Mermoz
69384 LYON cedex 08
04.78.77.07.05
bruno.verney@medeflyonrhone.com

